

# LES FORMES D'ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE DANS L'ESPACE : LE SUD DE L'AIRE OTI-VOLTA DU XVI<sup>e</sup> SIECLE A LA CONQUÊTE COLONIALE.

*Badjow TCHAM,  
Maître de Conférences,  
Université de Lomé  
Département d'Histoire  
Lomé-Togo.*

## RÉSUMÉ

Les formes d'organisation de l'espace en Afrique ont varié suivant les époques, les aires culturelles et le niveau d'appropriation et de compréhension du pouvoir politique par les sociétés ou les peuples concernés.

Dans le Sud de l'aire Oti-Volta qui se situe dans la partie septentrionale du Togo, on a distingué des États, en particulier des royaumes bien organisés, bien structurés –Mango, Tchaoudjo– et les autres : c'est-à-dire ceux qu'on a désignés par l'appellation de société sans État, acéphale, anarchiste.

Les migrations gourma et l'intrusion coloniale constituèrent les facteurs de changement dans cette aire. Les Gourma en y introduisant la chefferie, la colonisation en imposant une autre forme de pouvoir et en faussant les règles de dévolution du pouvoir. Ce sera le cas avec le Tchaoudjo, royaume tem, qui devient une sorte de protectorat.

Quant aux sociétés acéphales, égalitaires –Kabyè, Lamba, Nawdéba–, on leur imposa des chefs parfois d'origine étrangère. Aucun critère objectif ne semble avoir guidé la nomination de ceux-ci.

Pour renforcer l'autorité de ces nouveaux chefs, le pouvoir colonial leur adjoignit des policiers. Les souverains musulmans purent garder leurs armées bien que réduites –cas des Semassi de Ouro Djobo Boukari– étroitement contrôlées et souvent sollicitées pour la cause des nouveaux maîtres.

L'Administration coloniale ne put donc se passer des autorités coutumières en place avant son établissement. Cependant celles-ci occupaient désormais une position intermédiaire et ambiguë qui cristallisait sur elles les conflits opposant les autorités coloniales et les sociétés traditionnelles.

dispose d'outils qui lui permettent de nuancer la plupart de ces jugements<sup>2</sup>.

Dans le sud de l'aire Oti-Volta qui se situe dans la partie septentrionale du Togo, ce genre de jugements a été de mise pendant longtemps. Que ce soit par les Allemands ou par la suite les Français, on a distingué des États, en particulier des royaumes bien organisés, bien structurés – Mango, Tchaoudjo – et les autres : c'est à dire ceux qu'on a désigné par l'appellation de société sans État, acéphale, anarchiste.

Qui sont les peuples concernés et qu'en a-t-il été en réalité ?

## INTRODUCTION

Les formes d'organisation de l'espace en Afrique ont varié suivant les époques, les aires culturelles et le niveau d'appropriation et de compréhension du pouvoir politique par les sociétés ou les peuples concernés. Suivant les auteurs et de manière schématique, parfois de manière très simplificatrice on a pu parler de société à États et de sociétés sans État, voire anarchistes<sup>1</sup>

Aujourd'hui, grâce à un certain nombre de travaux, notamment d'anthropologie politique, l'historien

### 1.1. Origine et principales composantes

S'agissant du peuplement, on rencontre dans cette aire à la fois des peuples qui d'après leurs traditions y ont toujours vécu et qui s'affirment donc autochtones, des lieux qu'ils occupent- ou issus des différentes migrations qui déferlent sur la région à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

A force de vivre ensemble, ils ont fini par constituer de nouveaux groupes, de nouvelles entités tant du point de vue ethnique que culturel. Leur organisation socio-politique est souvent le résultat de cette cohabitation. Il s'agit dans cet exposé d'étudier :

- d'abord les différentes formes d'organisation de l'espace et de la société chez les autochtones tout comme les migrants afin d'en dégager les faiblesses et les forces. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi alors que certains des autochtones vivaient sous le joug des envahisseurs, d'autres réussissent à garder jalousement leur liberté jusqu'à la conquête coloniale ;

- Ensuite, on tentera également de comprendre pourquoi l'organisation de l'espace et de la société imposée par les migrants et qui a constitué leur force face aux autochtones ne résiste pas à l'intrusion coloniale, contrairement aux autochtones ?

- Enfin, lorsque les conquérants européens triomphent, ils ne purent se passer totalement de l'ordre politique ancien. Ils y eurent recours pour imposer le nouveau pouvoir à certaines autorités traditionnelles. Comment y parviennent-ils dans les différents groupes de populations. Peut-on établir une identité entre les deux pouvoirs ?

## I. PEUPEMENT ET ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE PRECOLONIALE

Nous étudierons deux types de populations dans cette partie du territoire : Les Lama et les Tem

### 1. Les Lama

Ce groupe comprend l'ensemble Kabyè, les Kuhama, les Logba (à cheval sur le Togo et le Bénin) et les Lamba.

Selon leur tradition l'ancêtre des Lama, Kumbéritu serait « descendu du ciel » au lieu dit Nahori. Mais la dynamique du peuplement va rapidement saturer ce lieu des origines, obligeant Kumbéritu et sa descendance à essaimer dans les plaines environnantes créant ainsi un certain nombre de localités du pays kabyè actuel.

En outre, la diaspora de Farendè, enrichie par une population autochtone, aurait occupé l'ensemble des montagnes et des plaines du centre et du nord-est du Togo pour donner ce que nous convenons d'appeler l'aire de peuplement lama, de Fazao jusqu'à la Kéran.

Cette aire se subdivise en trois éléments suivants le relief et le dialecte. On distingue :

- les groupements du massif nord, qu'on désigne sous le nom de Lama<sup>3</sup>,
- ceux du massif sud, à qui l'appellation de Kabyè s'applique plus particulièrement<sup>4</sup>.
- enfin les Logba qui vivent à cheval de part et d'autre des frontières du Togo et du Bénin notamment dans les groupements de Koumérida, Wakkedè, Boumbo, et à Kétao, Sirka et dans la région de Djougou et de Séméré.

Contrairement aux autres composantes du groupe lama, seuls les Logba disposaient de structures politiques bien délimitées. Ils n'étaient certes par parvenus à organiser une véritable chefferie, mais disposait d'une autorité politique reconnue et acceptée de tous.

Le reste du pays lama ne vivait cependant pas dans l'anarchie, car un pouvoir, bien que diffus régissait l'ordre social.

### 1.2. Un pouvoir diffus

Face à un pouvoir politique dont l'essence même lui échappait le colonisateur décréta qu'il n'en existait pas.

#### 1.2.1. Le point de vue du colonisateur

*“ Les Cabrais sont sociables et se réunissent souvent pour danser... mais en raison de leur tempérament fier et indépendant, leurs relations n'ont qu'une apparente cordialité et toute provocation est sur le champ relevée... ”*

*Ils se fréquentent et ils se voient, mais pour chacun d'eux, il n'y a que les membres de sa propre famille, pour les-quels il se fera exterminer, qui comptent, les autres Cabrais ne comptent pas...*

*Cet état d'esprit est une conséquence de l'anarchie permanente qui existait chez eux avant l'arrivée des Allemands ; avant l'apparition de ceux-ci, point de chef de village, ni de chef de quartier, ni de chef cabrais, aucune organisation politique, point de tribunaux ni de justice, chaque cabrais chef de famille est maître chez lui et n'obéit, ni ne veut obéir à personne, il est d'autant plus fort que sa progéniture est plus nombreuse et d'autant plus craint et respecté qu'il est plus fort ; les féticheurs seuls avaient une autorité incontestable qui dans certaines circonstances pouvaient avoir des effets incontestables au point de vue politique et soulever tout le pays lorsqu'il s'agissait de le protéger contre les incursions armées de leurs voisins.<sup>5</sup>*

*Le Capitaine Durain renchérit : " Nous ne saurions mieux comparer notre Cabrais qu'au gaulois du temps de VERCINGETORIX. Notre indigène est indiscipliné. Jamais il n'aura l'idée de se grouper avec son frère de clan ou de race, de choisir, accepter un chef et de lui obéir, de faire front de toutes les forces de son village ou de son groupe contre l'ennemi qui l'assaille, ou d'aller porter la guerre chez lui. Il subit l'attaque individuellement, est pris ou tué et les siens ne font rien pour le secourir".<sup>6</sup>*

### 1.2.2. La réalité

L'ensemble du pays lama est constitué de plusieurs groupements sociaux et territoriaux appelés *têto* (ou *tétou*), que l'on peut traduire par « terre » ou « terroir ». Le *têto* représente un espace à la fois géographique et social.

A la tête du *têto*, le *tchotcho* dont le pouvoir est plus religieux que politique ; Chef spirituel, il peut mobiliser toute la population contre un ennemi commun si les circonstances l'exigent. Cependant, son pouvoir ne lui permet pas d'imposer une quelconque théocratie. Il existe d'autres autorités, comme les doyens de lignage, les *sosa*, chargés de maintenir l'ordre au niveau de leur groupe et à l'intérieur du *têto*. Enfin, lorsque la sécurité du *têto* est menacée de l'extérieur, les *kondona* (guerriers) interviennent pour le défendre et, de ce fait, participent à la direction de leur groupement.

Ce morcellement de l'autorité politique a empêché l'émergence de tout pouvoir individuel, ou d'un groupe capable d'imposer sa volonté à tout le *têto*, voire aux groupements territoriaux voisins. Cette situation empêcha également pendant un certain temps les conquérants européens d'imposer leur domination.

Par ailleurs, l'organisation de la société en classe d'âge renforce ce système politique décentralisé et déterminent la place hiérarchique de chacun dans la société. En effet, les hommes d'une même classe sont égaux en droit. Par le biais des initiations, on accède aux différents degrés de l'activité sociale en passant d'une classe d'âge à une autre. De 18 à 20 ans, le garçon subit sa première initiation. Il devient alors *évalo*, ensuite *sankayou*, puis *ésakpa* et enfin *kondo*. On atteint le sommet de la hiérarchie sociale en accédant au rang de *sosa*<sup>1</sup> au pluriel ou sage.

La direction de la société, à ses différentes strates, incombe aux plus vieux. L'âge et la génération sont en effet les instruments d'évaluation et d'assignation des diverses responsabilités au sein de la société. Les *sosa*, ou "anciens", par leur expérience, sont les gardiens de us et coutumes laissées par les aïeux. Par leur sagesse, ils constituent l'élément clé qui dirige la société. Ils sont membres du conseil de leur *têto*, l'organe politique suprême qui préside à la bonne marche des affaires intérieures et extérieures de la communauté. Comme on le constate, il ne s'agit pas de sociétés "anarchistes". Sans chefs certainement, mais présentant un certain nombre de caractères qui leur permettent de fonctionner normalement.

a) Sur le plan écologique, ce sont des sociétés de faibles dimensions territoriales, où l'habitat est généralement dispersé et exclut la constitution de grandes agglomérations.

b) Sur le plan social, ce sont des sociétés égalitaires, dont les groupes ne présentent généralement ni différenciation ethnique, ni différenciation sociale. Le statut individuel se fonde plus sur l'âge, éventuellement le prestige et la richesse, que sur la naissance et l'hérédité. Tous les groupements sont socialement égaux et appartiennent, en général, à une même ethnie.

#### (Footnotes)

<sup>1</sup> Cf Capitaine Sicre et Durain.

<sup>2</sup> Evans-Pritchard (1963) et M. Fortes et plus récemment E. Terray 1995.

<sup>3</sup> Ces groupements se situent dans la préfecture actuelle de la Binah.

<sup>4</sup> Dans la préfecture actuelle de la Kozah.

<sup>5</sup> Capitaine SICRE. 1918 pp 48-49

<sup>6</sup> Capitaine Durain., 1928<sup>1</sup> Sosa au pluriel

c) Sur le plan de la parenté, ce sont les sociétés qui accordent aux groupes familiaux (lignage ou clan) une place prépondérante dans les relations sociales, en raison de l'absence quasi totale d'institutions spécifiquement politiques.

d) Enfin, l'unité politique la plus élevée ne dépasse pas le niveau du lignage ou celui du village. Il existe souvent une série de croyances, de mythes d'origine commune déterminant une unité culturelle venant suppléer partiellement à cette absence d'unité politique. Naturellement, ces sociétés sont dépourvues de véritable organisation militaire, administrative ou judiciaire et, par conséquent, ne confient à aucune institution le soin de régler ou de sanctionner les différends internes<sup>1</sup>.

## 2. Les Tem

### 2.1. Origine

Par Tem (ou Temba), nous désignons des souches anciennes de population dispersées le long de la dorsale montagneuse entre Alédjo et Fazao, parlant une langue du même groupe que celle des Lama<sup>2</sup> et qui dès avant la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, occupaient toute la zone montagneuse au sud de la rivière Kara.

Avant le XVI<sup>ème</sup> siècle, certains clans occupaient déjà cet espace : les Koli, Kozi-Nawo, Nekèrè, Ourouma, Bogum, Kpandé et Baro. A ces groupes, dont quelques uns se prétendent autochtones, vont s'ajouter, à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, les Mola, venus du pays gourma, qui s'installèrent à Tabalo introduisant le premier facteur de changement. Ils apportèrent à ces populations, peu intéressées à la chose politiques<sup>3</sup>, l'embryon d'un pouvoir étatique sous forme de la chefferie.

Les Mola sont cependant assimilés linguistiquement par les autochtones dont ils adoptent la langue, le tem. Très tôt, sans doute pour des raisons démographiques, économiques et stratégiques, les Mola, suivis de certains clans vont essaimer à travers la plaine, vers l'est et le nord y fondant de nouvelles chefferies qui en se confédérant donnent naissance au royaume du Tchaoudjo. Ces transformations vont modifier en profondeur le peuple tem.

En réalité quelle fut l'ampleur de ces migrations et quel impact vont-elles avoir sur l'évolution de cet espace ?

## 2.2. Des chefferies mola au royaume du Tchaoudjo

Les Mola vont instaurer un pouvoir où l'autorité individuelle, sans prendre pour autant une place toujours prépondérante, s'affirme plus nettement vis à vis des institutions collectives des autochtones. Désormais le statut social se définit beaucoup plus en fonction de la naissance et notamment de l'appartenance au clan mola.

### 2.2.1. Les chefferies Mola

Les Gourma immigrés étaient donc porteurs d'un modèle politique : la chefferie. Dès lors que les populations locales n'étaient plus isolées et qu'elles devaient accueillir de plus en plus d'étrangers de passage<sup>4</sup>, l'organisation lignagère s'avérait inefficace. C'est donc tout naturellement que le pouvoir centralisé s'imposa. En effet, la présence au sein du groupe tem, d'éléments ethniques d'origines diverses nécessitait un pouvoir supra clanique ou lignager. C'est ainsi que dans ce monde pluriethnique va naître le système politique centralisé. A Tabalo, l'ancêtre Gadaw en s'enfonçant dans la terre, mit en branle une dynamique<sup>5</sup>, qui allait couvrir tout le pays tem d'un maillage politique fait de grandes chefferies Ce fut d'abord Pangalam, Paratao, Koma, Tchavadi, Kadambara, Yelivo puis Birini qui en se confédérant donnèrent naissance au Tchaoudjo. Une telle centralisation politique permit une protection efficace des commerçants et assura une pleine liberté de commerce, ce qui n'était pas le cas plus au nord, en pays kabiye et konkomba.

Allant de pair avec la chefferie, les Gourma apportèrent une organisation clanique où des segments d'un même clan peuvent se retrouver dans les unités résidentielles et politiques distinctes sans perdre pour autant leur identité et leur solidarité mutuelle. Dès lors, mettant à profit cette mobilité démographique autorisée par l'organisation clanique pluri-résidentielle, la chefferie peut réunir, à égalité, des groupes et des individus d'origines les plus diverses, et donc regrouper des personnes en un lieu stratégique pour les affaires du moment.

C'est ainsi que les itinéraires de la route de la cola transitant par le pays tem se trouvèrent, ponctués de chefferies comme autant de gîtes d'étape. Ainsi, d'autres chefferies virent le jour sur les marches occidentales et orientales du Tchaoudjo : il s'agit de Adjeidè (Kri-Kri) et Fazao. Enfin, vers le nord, Dawdè et Kegbaflo (Bafilo) se constituèrent. Chaque fois, le groupe fondateur ne reste pas seul. Des segments

multiples viennent le rejoindre, à commencer par les souches autochtones qui se réorganisent sur le modèle clanique. Les immigrés reconnaissent la prééminence des fondateurs quant à la détention du pouvoir politique, mais participent de plein droit aux décisions collectives. Mais cette prééminence politique n'est valable que localement et ne s'accompagne d'aucun privilège économique. Mieux, les autres segments peuvent détenir des rôles nécessaires au fonctionnement de la chefferie : intronisation et inhumation des chefs, services culturels rendus aux divinités protectrices, arbitrage des conflits. C'est le cas des Daro de Tchalo qui joue le rôle d'arbitre, lors du choix du OURO-ESSO du Tchaoudjo.<sup>6</sup>

La chefferie politique se présente comme un village, englobant plusieurs quartiers naguère fortement agglomérés. Elle peut aussi englober des quartiers distants les uns des autres voire plusieurs villages. Dans ce dernier cas, on peut parler de chefferie suprême pour indiquer que le chef politique coiffe d'autres chefs de village. Dans ce cas, le chef ne porte pas le titre de "Ouro", mais *ladjo* à Bafilo, *yérima* à Dawdê, *Ouro-Esso* (ni plus ni moins que ("chef-dieu" !) à Tchaoudjo<sup>7</sup>.

Ces chefferies suprêmes n'ont pas résulté de conquêtes, mais d'un consensus entre petites chefferies voisines, pour faire face à un danger externe pour intégrer de nouveaux villages (cas du Tchaoudjo). Pourtant la question de la nature du Tchaoudjo se pose.

## 2-2-2 Royaume de T chaoudjo

On a parlé du royaume tem du Tchaoudjo ; en fait, au début il s'agit d'une chefferie qui englobe plusieurs chefferies de village sans établir un commandement direct, chaque village restant dirigé par son propre chef et ses notables. Le Tchaoudjo ne

disposait pas de capitale, fixe puisque, à chaque changement de règne, le nouveau souverain devait être pris, à tour de rôle, dans une autre localité ; l'élu restait à son propre domicile, qui devenait ainsi une résidence royale.

Le pouvoir suprême alternait entre les sept chefferies constitutives du Tchaoudjo ; cette règle a cependant parfois été détournée: Paratao dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'avènement de Djobo Boukari, conserve le pouvoir durant cinq règnes successifs. Dès lors, - il se dota d'un certain nombre de structures : capitale du royaume, armée, gouvernement, finances- on pouvait parler de royaume.

### - Les structures

Pour comprendre le fonctionnement du Tchaoudjo, un rappel des circonstances au cours desquelles ses structures furent mises en place s'avère nécessaire.

A la mort de Ouro Agrinya de Pangalam, premier Ouro- Esso du Tchaoudjo, un conflit éclata pour désigner son successeur. Sur le conseil du chef de Tabalo, "père" du clan Mola, ils recoururent à l'arbitrage du chef du clan Daro de Tchalo, qui désigna un guerrier de Tchavadi. Celui-ci alla recevoir son investiture des mains du chef de Tabalo. Ainsi, aurait été instituée la règle de la dévolution du pouvoir au Tchaoudjo. Le chef devait désormais être choisi parmi les Mola de l'heptapole par le chef Daro de Tchalo, sans qu'on puisse désigner deux chefs successifs dans le même lignage<sup>1</sup>. Mais la tentative d'Ouro Djobo Boukari de rendre le pouvoir héréditaire dans le lignage de Paratao, remit en cause cette règle et provoqua une guerre civile.

### - Le symbole du pouvoir

L'Ouro Eso est le titre que porte le souverain du Tchaoudjo : *Ouro Esso*, "le Chef-Dieu". Ce terme pose immédiatement un problème : en dépit de l'étiquette et des interdits dont il est entouré, il ne semble pas que l'Ouro Esso fasse, en lui-même, l'objet d'un culte. Selon P. Alexandre il est probable qu'on se trouve ici en présence d'un trait rappelant la civilisation akan : plutôt que le chef lui-même, et à travers sa personne, c'est au Siège, Sã<sup>2</sup>, dont il n'est que le gardien viager, que s'adressait le culte ; son rôle personnel serait, en quelque sorte d'en assurer la transmission. En tout cas, il semble que l'Ouro Esso joue plutôt le rôle d'un agent de culte qu'il n'est un objet de culte : il accomplit personnellement un certain nombre de sacrifices<sup>3</sup> et il est dans ses attributions de veiller à ce que toutes les obligations rituelles soient régulièrement accomplies. En

#### (Footnotes)

<sup>1</sup> Lombard J. 1967.

<sup>2</sup> La communauté culturelle avec les Lama *stricto sensu* est évidente.

<sup>3</sup> Organisées sans aucun doute sur le même modèle que les Lama, ces populations ne vivaient pas non plus dans l'anarchie.

<sup>4</sup> Notamment les commerçants haoussa ou mandé.

<sup>5</sup> Tous les fondateurs mola de chefferie sont censés venir de Tabalo, point de chute d'un groupe gourma immigré et chefferie fondée par l'ancêtre de ce groupe, Gadaw. Ainsi en est-il pour les grandes chefferies de Dawdê, Bafilo, Agulu, Adjéidê, Fazao et Kpangalam.

<sup>6</sup> Voir infra

<sup>7</sup> Barbier J. C. et Klein B. 1995, p. 22.



somme, il s'agit d'un roi-prêtre autant que d'un roi-dieu.

#### - Pouvoirs et attributions de l'Ouro-Esso

L'autorité de l'Ouro-Esso (ou l'autorité du siège incarnée dans l'Ouro-Esso ?) est, en principe, absolue : il n'existe pas de procédure de détronement. Elle peut, en théorie, se substituer à toutes les autorités subalternes, y compris, en certains cas, à celle des chefs de famille. En fait, cet absolutisme reste largement théorique, ne fût-ce qu'en raison des difficultés pratiques qui s'opposent à une centralisation absolue.

Les pouvoirs considérables du Ouro-Esso lui permettent non seulement d'assurer l'application des règles sociales existantes, mais encore d'en instituer de nouvelles : il possède un pouvoir de légifération aussi bien que de juridiction. Les exemples les plus frappants – ou les plus connus – se situent sous les règnes d'Ouro Takpara de Kadambara (c. 1780-1800) : législation sur les villages étrangers ; Ouro Akoriko de Koma (c. 1800-1830) et Ouro Kura de Birini (c. 1830-1850) : législation sur le statut des musulmans ; et surtout Ouro Djobo Boukari de Paratao (c. 1850-1880) : législation sur les egom, (étrangers) réglementation militaire, création de monopoles commerciaux et tentative de faire de l'islam une religion d'Etat..

#### Moyens de commandement : finances et armée

L'exercice du pouvoir nécessite la réunion d'un certain nombre de moyens – financiers, militaires, administratifs – à la disposition de Ouro-Esso de façon sinon exclusive, du moins prédominante.

a) Les moyens financiers consistent en tributs en nature, en espèces (cauris et thalers d'argent) et en travail, dont l'essentiel provient du royaume de Tchaoudjo, Le tribut de Tchaoudjo était payé par les chefs de village après la récolte, dans la capitale même. S'y ajoutaient des revenus divers : épices et frais de justice, amendes et confiscation, cadeaux d'audience (" nul ne va au chef les mains vides"), taxes sur les marchés et les caravanes, ivoire et dépouilles des gibiers nobles, etc. Ouro Djobo institua, en outre, un monopole royal d'exportation des esclaves et d'importation de la poudre, des armes à feu et du sel.

b) Ces ressources permettent, en premier lieu l'entretien d'une petite armée permanente (quelque cent cinquante cavaliers, deux à trois cent archers, et une cinquantaine de mousquetaires en 1885<sup>4</sup>).

#### - La cour

L'Ouro-Esso doit également subvenir à l'entretien d'une cour assez nombreuse, comprenant un noyau de dignitaires et officiers permanents : le *meatyi* maître de la cavalerie, le *komana* chef des mousquetaires un *alfa* ou lettré musulman, le héraut et « bouche du roi ». le *kolu*, chef des forgerons, les griots et bouffons, recrutés dans les deux clans egom endogamiques Taraore et Fofana, le *siriki zongo*, administrateur des étrangers, des devins officiels, des *sebabè*, messagers et policiers, et tout un petit monde de serviteurs libres ou esclaves<sup>5</sup>. Il convient de préciser que le Tchaoudjo n'englobe pas tout le pays tem ; il en est la chefferie suprême la plus importante, mais d'autres chefferies suprêmes existaient (à Bafilo, à Dawdè, à Bulohu)<sup>6</sup>. Cependant, le Tchaoudjo était devenu en quelques années, une puissance guerrière redoutable. avec l'arrivée de mercenaires djerma, descendus de la Boucle du Niger à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1883, ils sont à Séméré, puis à Alédjo-Kura, en 1885 à Adjéidè. Ils sont cooptés par le chef suprême du Tchaoudjo, Ouro Djobo Boukari, à Paratao. Avec eux, des Peuls installés à Kpaza et à Agulu, ainsi que de nombreux Tem apprennent l'art du combat à cheval. Ces cavaliers armés, les fameux *Sémasi* (singulier sêmo)<sup>7</sup>, se mettent à piller les populations voisines au moindre prétexte : Banté à la demande de Pira, les villages anyanga en mai 1893, les villages de piémont de la plaine du Mô ; ils participeront enfin à la « pacification » du pays kabyè, en janvier 1898, en accompagnant le Dr Kersting. Avant que le contrôle allemand ne soit établi, les raids du Tchaoudjo alimentaient un trafic esclavagiste, où les grandes chefferies du pays tem, à la suite du Tchaoudjo, auraient été de plus en plus impliquées.

#### (Footnotes)

<sup>1</sup> Alexandre, p. 245.

<sup>2</sup> C'est un tabouret sculpté, de style yoruba, toujours recouvert de pagnes précieux et enfermé dans une pièce retirée du palais royal, sous la garde d'adolescents recrutés dans tous les cantons, les "gardiens du siège". Son transfert au domicile d'un Ouro Esso nouvellement intronisé se fait en cortège armé, avec des sacrifices et des danses masculines.

<sup>3</sup> Le plus important est l'immolation, tous les deux ans, d'un taureau blanc en honneur du Gadaw protecteur du clan Mola et générateur de fécondité et de fertilité pour l'ensemble du pays. Gadaw habite la rivière de Tabalo, dont

<sup>4</sup> Alexandre, p. 250.

<sup>5</sup> Alexandre, p.251.

<sup>6</sup> C'est avec les Allemands que le *Ouro-Esso* (alors à Paratao) notamment, Djobo Boukari, reçut le titre de chef supérieur des Tem et commanda alors à tous les Tem sans exception.

<sup>7</sup> Terme générique qui désigne des "cavaliers armés", et pas seulement les cavaliers tem.

## II. L'intrusion coloniale européenne

L'intrusion coloniale va constituer le second facteur de changement politique. Mais les Européens rencontrent une résistance inattendue notamment dans les sociétés acéphales- Kabyè, Konkomba, Lamba et Nawdeba- au pouvoir diffus et moins structuré.

### 2.1 LA RESISTANCE DES SOCIÉTÉS ACEPHALES : CAS DES KABYÈ

Face à l'émiettement de l'autorité qu'ils rencontrent, les Allemands tout comme les Français par la suite vont éprouver de réelles difficultés dans la conquête du pays kabyè et Lamba pour y asseoir définitivement leur domination. Ils durent se prendre à plusieurs reprises.

#### Le choix du piment contre le sel.

Jusque vers le milieu des années 1890, le bassin de la Kara avait été totalement ignoré par les différentes missions européennes engagées dans la course vers le Niger. Il est vrai que c'était une région d'accès difficile en raison de son relief accidenté. D'autre part, la plupart de ses populations et - notamment les Kabyè - étaient réputées belliqueuses et surtout ne disposaient pas d'appareil politique centralisé avec lequel quiconque aurait pu traiter.

Pour toutes ces raisons, les Allemands savaient très peu de choses sur ces populations, et leurs voisins leur firent une réputation peu flatteuse.

‘Les Kabouré ne laissent personne pénétrer sur leur territoire, pas même les indigènes qui ne sont pas de leur ethnie. Ils gênent de la sorte le commerce, tandis qu’eux-mêmes traversent souvent leurs frontières pour aller piller les fermes voisines, enlevant tout ce qu’ils trouvent, jusqu’aux femmes et enfants’<sup>1</sup>.

Ce témoignage n'est pas conforme à la réalité. Il est établi qu'il existait des échanges durant la période précoloniale, avec les régions voisines, notamment avec Kabou, (pays bassar) à l'ouest Niamtougou, (pays nawda) au nord, Djougou à l'est où les Kabyè s'approvisionnent en produits divers : fer, huile de palme, produits de l'artisanat, sel et articles importés. Théoriquement maître de la région, depuis le 23 juillet

1897<sup>2</sup> pour les Allemands, il s'agissait d'en soumettre les populations et il fallait un prétexte.

A cet effet, Hupfeld, fonctionnaire des Mines, qui se joignit à la colonne de Von Massow, depuis Kabou, écrit ceci à propos du pays kabyè : ‘*On avait toujours contourné le pays et les habitants d'alentour n'en connaissaient presque rien. Les gens du Kabure étaient presque constamment en lutte avec les gens de Bafilo, Dako et Kabou ; ce qui se traduisait par des razzias et guérillas. En outre, le pays Kaburè était de longue date une source principale du commerce des esclaves à l'intérieur du Togo... Pour toutes ces raisons, les chefs de poste concernés, profitèrent d'une force allemande assez importante pour pénétrer dans le Kaburè. On espérait par le déploiement de grands moyens militaires, contraindre ce peuple à se soumettre...*’.

Trois expéditions furent organisées. On décida également d'une attaque simultanée, partant de trois endroits, en janvier 1898.

Des trois colonnes, l'une devait attaquer le sud, l'autre l'Ouest, et la troisième venait du Nord. Cette disposition correspondait aux postes que les Allemands venaient de créer à Bafilo, Kabou et Mango.

La colonne partie de Bafilo dans le Sud était dirigée par le Docteur Kersting. De Kabou, à l'Ouest, arriva la deuxième, conduite par le lieutenant Von Massow. Enfin, sous les ordres du lieutenant Thierry, la troisième colonne devait partir de Mango au Nord.

Ce qui rendait ces colonnes redoutables c'est qu'en plus du nombre important de soldats de métier qu'elles comptaient, elles disposaient de fusils modernes, de mitrailleuses, face à des populations qui ne connaissaient que un armement rudimentaire – arcs et flèches. De plus, la stratégie d'attaque simultanée allait se révéler très efficace.

C'est le 19 janvier 1898 que Kersting franchit de force la Kara et prend d'assaut les villages Lama. Un témoin qui participe aux combats en fait le récit suivant<sup>3</sup>. ‘*Les Blancs étaient arrivés dans les environs de Fayin (rive gauche de la Kara) ; des émissaires des Allemands, porteurs de sel et de piment, se rendirent dans notre village et nous posèrent la question : «Que voulez-vous, du sel ou du piment ?*’.

*Alors nous avons corné pour inviter les autres villages à descendre dans les plaines et se joindre à nous. Nous avons décidé d'opter pour le Piment (= guerre) en disant que le Blanc n'avait*

*pas à faire la loi chez nous. Alors on tua et brûla les deux émissaires.*

*Les blancs alertés attendirent jusqu'à la saison sèche pour se rapprocher de Soumdou (sur la rive gauche de la Kara). Bien que nous étions en lutte avec les Lossos (Naoudem), nous avons continué de nous rassembler au nord de la Kara pour parer à une éventuelle attaque.*

*Nous étions en rangs serrés, les hommes de Kican, de Tchitchau, de Piya, Bohu, Lama et Lassa ; à l'approche de l'adversaire, nous avons commencé à tirer (des flèches) ; deux coups de feu vinrent alors tuer deux d'entre nous. Les combats durèrent toute la journée ; le soir, l'adversaire se retira un peu à l'écart pour camper...*

*Le lendemain, et le jour suivant, la bataille reprit avec des renforts venus de divers villages. Le quatrième jour, l'Allemand demanda à rencontrer les représentants de la population.*

Face à l'envahisseur extérieur, les Kabiye firent front commun et reléguèrent à l'arrière plan leurs luttes internes. Bien que Kersting ait été contraint parfois de combattre jusqu'à la tombée de la nuit et surtout de passer près d'une semaine dans la zone montagneuse pour «nettoyer» les proches de résistance, il finit par avoir le dessus.

Avec cette soumission d'un des derniers îlots restés encore libres, on pouvait considérer que la prise de possession des territoires non effectivement occupés, était terminée. La carte du Togo était, dans ses grandes lignes, achevée. Mais à quel prix ! On a sans doute remarqué le caractère brutal, simultané et répétitif de la répression. Il s'agissait encore une fois d'actions ayant valeur d'exemples.

Après cet épisode violent de la conquête, on assiste à la mise en place des structures politiques nouvelles. «Ils (les Allemands) purgent le pays de tous les meneurs, féticheurs et sorciers et placent la tête de tous les Kabré, des chefs responsables, auxquels ils adjoignent des policiers auxiliaires».

Il faudra cependant entreprendre plusieurs tournées de police avant de soumettre définitivement cette contrée.

## 2.2. Le nouveau rôle du Tchaoudjo

Au moment où Nachtigal signe son traité de protectorat en juillet 1885 avec Mlapa, la situation du pays tem était trouble. Ouro Djobo Boukari ou Boukari Malwam<sup>4</sup> avait décidé, peu avant sa mort (entre 1870 et 1880), de changer le système de succession au Siège, et fait introniser un de ses "enfants" (son petit-fils, semble-t-il), sous le même titre que le sien.

Cette révolution provoqua une véritable guerre civile, menée par le lignage royal de Brini, dont le chef tenta vainement de s'emparer du sà.

Ce sont les Allemands qui mettent fin à cette situation avec l'arrivée du Docteur Ludwig Wolf. Il fut le premier représentant du pouvoir allemand à entrer en contact avec le Tchaoudjo. En effet, venant de Bismarckburg dans l'Adélé, il parvient à Paratao capitale du royaume tem où il fut fort bien reçu. Il signe un traité de protectorat le 7 mai 1889 avec Djobo Boukari souverain du Tchaoudjo.

En voici les termes : « *Je soussigné JABO Bukari, souverain indépendant de Tchaoudjo, ville hawsa de Sogodé, demande, après une mûre réflexion, la protection de sa Majesté l'Empereur allemand et promets à tous les voyageurs et commerçants pacifiques qui veulent traverser mon territoire ou y séjourner une protection pour leurs personnes et leurs biens* ».

Bien que ce traité n'eût pas de suite du fait du décès tragique de l'explorateur allemand dans le Bariba, en juin 1889 il marque le point de départ d'une collaboration fructueuse pour les deux parties. D'abord, c'est le Tchaoudjo qui profite de cette alliance pour consolider son emprise sur l'ensemble du pays tem ; ensuite lorsque à partir du 19 janvier 1896, von Zech crée un poste à Paratao le nouveau pouvoir bénéficie des services de l'armée de Djobo Boukari. Mais pour des raisons stratégiques, le poste de Paratao va être transféré en 1897 à côté de Didaouré futur Sokodé par le Dr Kersting. C'est lui qui à la tête des fameux Semassi va soumettre les sociétés acéphales de la région Transkara. Au delà de cette collaboration l'administration coloniale, entendait bien jouer son rôle. Pour cela, elle procède à la mise en place de nouvelles structures.

(Footnotes)

<sup>1</sup> Trierenberg G, p.145.

<sup>2</sup> Par le traité de Paris du 23 juillet 1897, la France reconnaissait la souveraineté du Reich sur cette partie de l'hinterland du Togo.

<sup>3</sup> Document CERK. 1967, 172.74.

<sup>4</sup> Malwam, le musulman, appelé ainsi en raison de sa conversion à l'islam et de sa volonté de l

\*imposer à tous ses concitoyens.



### III. LA MISE EN PLACE DU POUVOIR COLONIAL

Le nouveau pouvoir mis en place par le Blanc se fit dans le cadre de l'organisation administrative du territoire, avec cependant quelques spécificités suivant les peuples et les régions.

#### 3.1. La nouvelle organisation administrative

Une fois la conquête achevée, le pays fut organisé sur la base de huit divisions administratives. Ce sont les cercles ou *Bezirksämtern* au nombre de cinq dans le sud et le centre ; les *Stationberzirke* ou postes au nombre de trois dans la région septentrionale.

Cette différence de dénomination s'explique, d'après Corvenin<sup>1</sup>, par la situation particulière que connaissait chacune de ces régions. En effet, le sud et le centre abritaient des peuples qui apparaissaient plus évolués du fait d'un contact plus ancien avec la civilisation européenne. De plus ces régions pouvaient être considérées comme conquises et pacifiées. Le nord, tout au contraire, était habité par des populations jugées assez frustes, qui résistaient encore et, malgré la conquête, elles se soulevèrent parfois jusqu'en 1900, voire au-delà.

Les cercles et les stations étaient dirigés, soit par un civil ou par un militaire.

En ce qui concerne l'administration des collectivités, elle varia suivant les régions. Elles furent plus ou moins associées suivant leur degré d'organisation avant la pénétration coloniale.

A propos de cette politique, voici ce qu'en dit le comte Zech, gouverneur du protectorat (1904-1910), et un des grands connaisseurs du pays. *« la participation des indigènes à l'administration s'est limitée jusqu'ici à l'action des chefs traditionnels et de leurs organes en tant qu'intermédiaires des autorités administratives locales qui administrent les communautés villageoises et les régions placées sous leur autorité.*

*Ce faisant on a veillé strictement qu'il n'y ait pas d'usurpation de compétence par le monarque indigène, d'autre part là où c'était nécessaire, l'autorité des chefs fut protégée et renforcée* <sup>12</sup>

En réalité on peut dire qu'il n'y eut pas de politique clairement définie, mais que l'on procéda plutôt de manière empirique ; à la longue cet exercice donna deux cas de figure dans cette partie du territoire.

Le premier dans les provinces qui constituent les débris des anciens royaumes : le Dagomba, le Tchaoudjo ou le royaume de Mango avec des souverains héréditaires.

En revanche dans le sud de l'aire Oti-Volta-Transkaragebiet- où le pouvoir centralisé était inconnu jusque là, la chefferie fut introduite et placée sous la tutelle d'un chef supérieur musulman, à l'exemple des Kabyè placés par Kersting *« sous le dynamique chef de Dako »*<sup>3</sup>. Les autorités traditionnelles se situaient au bas de l'échelle administrative coloniale. Mais leurs mises en place ou leur reconnaissance par le pouvoir colonial allemand participèrent largement à la consolidation de celui-ci.

En fin de compte, les différents chefs de cette période agirent plus en agents du nouveau pouvoir colonial qu'en véritables représentants de leurs peuples.

Le gouvernement colonial allemand savait récompenser ces auxiliaires utiles. Ainsi, à partir de 1910, ils reçurent une prime de 5% sur le montant total des impôts qu'ils percevaient ; aux chefs de village revenaient les 2/3 et le 1/3 restant aux chefs supérieurs.

Les chefs rendaient justice et surtout, pouvaient infliger des amendes pour *« entorse à l'ordre public »*, insultes, désobéissance aux ordres, jusqu'à un maximum de 50 Mark et 100 Mark pour les chefs supérieurs<sup>4</sup>.

Cependant, leur marge de manœuvre reste très limitée et ils perdent l'essentiel de leurs prérogatives. Ceci explique sans doute la faible résistance et la rapide désintégration des anciennes structures politiques qui se mettent au service du nouveau pouvoir.

Elles vont se métamorphoser et s'adapter rapidement au cadre administratif tracé par le pouvoir colonial pour les raisons suivantes : le caractère arbitraire du nouveau découpage, l'abolition de certaines pratiques incompatibles avec l'ordre colonial, l'introduction de nouvelles valeurs.

C'est surtout dans l'aire Oti-Volta que les bouleversements vont être les plus importants. Ainsi, le nouveau système rassemble à la fois les sociétés lignagères et celles qui sont organisées en chefferie et en royaume sous une même autorité. Cette région est divisée en deux postes qui regroupent des populations dites *« frustes »* :

- Sokodé contrôle les peuples Tem, Tchamba, Bassar, Kabiyè, Lamba, et Nawdéba Konkomba ;
- enfin Sansanne Mango rassemble les Anoufom (Tchokossi), Moba, Gourma, Djé- Ngangam, Lamba et Dagomba.

La partie méridionale de l'aire Oti-Volta, constitue l'exemple du caractère arbitraire du découpage colonial comme on va le constater en pays kabye dans le cercle de Sokodé.

### 3.2- La chefferie du blanc en pays kabyè

Le cercle de Sokodé comprend l'ancien royaume Tem de Tchaoudjò, les chefferies de Bafilo, de Bassar les pays kabye, konkomba, lamba et nawda. Quant au royaume tem, confédération de petites chefferies, il subissait l'influence de l'Islam depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle lorsque Ouro-Esso Djobò Boukari s'était converti à cette religion. L'Ouro-Esso, désormais musulman exerçait son pouvoir sur les populations Tem, et quelques autres comme les Anyanga qui lui payait tribut. Enfin les sociétés lignagères Kabiyè, Konkomba Nawdéba et Lamba organisées sur la base de la famille et du lignage, ne subissaient pas cette domination. C'était des sociétés égalitaires où la personnalisation du pouvoir restait quasi-impossible.

Pour bien intégrer ces sociétés lignagères au nouveau système, on leur imposa des chefs. Kersting le chef du poste de Sokodé s'en occupa au fur et à mesure qu'il pénétrait le pays Kabiyè.

*“ J'ai entrepris du 19 au 30 janvier 1898, une tournée dans la partie septentrionale de ma région, le pays Kabure jusqu'à présent non encore pénétré. Le premier choc passé, j'ai circulé partout en toute tranquillité. J'ai fait élire des chefs dans la partie sud, laquelle est en conflit permanent avec Dako et Bafilo et j'ai placé ces territoires sous le dynamique chef de Dako ”*<sup>3</sup>

Kersting parle d'élection là où il faudrait parler de désignation. En effet d'après le témoignage des populations concernées, à l'issue des combats, l'Allemand demanda à rencontrer leurs représentants, “un homme de Bohou, se présenta les Allemands le coiffèrent d'un bonnet et le désignèrent comme chef”<sup>6</sup>.

A Lama-Bou le frère de la seule femme membre de la délégation de la paix, fut désigné<sup>7</sup>  
A Lama Kolidé Toki, trafiquant d'esclaves vers le pays Tem, fut investi : “ on alla chercher Toki dans la montagne ; il descendit, les avant-bras recouverts de bracelets d'os canbala. Les Allemands lui donnèrent une médaille ; il leur remit deux bracelets. Alors l'Allemand décida de l'installer comme chef de la rivière Kara ”<sup>8</sup>.  
A Tchitchao, même cas pour la désignation de Télou, autre gros négociant d'esclaves : “Télou en allant voir l'Allemand se montra généreux ; il lui offrit un poulet, des œufs et une marmite ; ce geste lui valut la chefferie ”<sup>9</sup>.

Aucun critère objectif ne semble avoir guidé toutes ces nominations. Ici le colonisateur a été sensible aux apparences : “l'efficacité des uns, le courage et surtout la générosité”. Ce qui, on en conviendra, n'entrait pas en considération dans la notion d'autorité de ces sociétés. Mais pour Kersting, il s'agissait de s'assurer un minimum de collaborateurs pour asseoir le nouveau pouvoir. Chaque groupement eut ainsi à sa tête un chef de village ; les groupements qui avaient des liens de parenté ou de voisinage furent regroupés dans un ensemble territorial, le canton, sous l'autorité d'un chef de canton. On désigna un chef supérieur pour l'ensemble du pays. Enfin, comme l'annonçait Kersting dans son rapport, tout le pays Kabiyè fut subordonné au puissant chef musulman de Dako.

#### (Footnotes)

<sup>1</sup> CORNEVIN, R. 1988.

<sup>2</sup> Trierenberg G. P.149. ; J. Suret Canale. 1977 p. 407 dit à peu près la même chose du chef dans le système colonial français. Le chef n'est qu'un instrument, un exécutant révocable au gré du maître. “ Il n'est pas le continuateur de l'ancien roitelet indigène ”...

<sup>3</sup> ANT. Lomé (dossier FA1/66, P.213-214).

<sup>4</sup> Sebald, P., 1988 p. 285

<sup>5</sup> ANT : Lomé FA1/66 213-214.

<sup>6</sup> Verdier R. 1982 p. 136.

<sup>7</sup> Kakou K. : 1980 P. 138

<sup>8</sup> Verdier R. idem

<sup>9</sup> Agouda A. 1991

Les nouvelles autorités étaient désormais responsables devant le pouvoir colonial allemand et non plus devant leurs administrés. D'origine étrangère puisque imposées par la colonisation, certaines de ces chefferies ont survécu jusqu'à nos jours ; les dynasties furent créées dans des sociétés égalitaires ; sans contrepoids véritable à cette autorité, on voit aisément les abus qui pouvaient en résulter. D'autre part, on peut se poser la question de savoir si, à ce niveau des petites collectivités locales, les découpages claniques et lignagers ont été réellement respectés comme on a semblé le dire ci-dessus. On peut en douter car, pour le colonisateur, il s'agissait de trouver un responsable à qui l'on pourrait s'adresser éventuellement. Il s'agissait également, par ces nominations arbitraires de mettre fin à la solidarité et à l'esprit d'indépendance qui rendaient tout contrôle impossible.

En tout état de cause, le regroupement fut arbitraire à tous les niveaux - politique, coutumier, ethnique, linguistique - ce qui ne pouvait manquer de provoquer la métamorphose des anciens pouvoirs. L'administration coloniale y participa activement.

### 3.3. Le Tchaoudjo : un protectorat ?

Le premier acte de l'autorité coloniale chez les Tem avait donc consisté à entériner une usurpation qui devait durer un demi-siècle. Il est impossible de dire si les Allemands ont agi ainsi par opportunité politique ou par simple ignorance de la coutume. Quoiqu'il pût en être, ils n'interviennent d'abord que discrètement dans le fonctionnement des institutions locales, leur action tendant plutôt à renforcer l'autorité immédiate de l'Ouro-Esso qu'à la restreindre. Ainsi, ils laissèrent subsister l'armée permanente, la transformant en une sorte de force auxiliaire, alors qu'ils désarmaient les guerriers des chefferies voisines, brûlant par milliers sagaies, arcs, et boucliers. Ils confirmèrent, et même renforcèrent les pouvoirs judiciaires du Ouro-Esso.

L'intrusion du pouvoir colonial faussa ainsi les règles qui présidèrent à la naissance du royaume de Tchaoudjo. En effet sept villages avaient été à l'origine de sa création et chaque village assumait le pouvoir à tour de rôle. Ouro-Djobo Boukari de Paratao régnait à l'arrivée des Allemands. Ceux-ci en signant un traité de protectorat avec lui, en reconnaissant ses descendants, vont contribuer à stabiliser et sédentariser ce pouvoir à Paratao durant la période allemande et même française. Le Tchaoudjo qu'il dirige en profite pour réaffirmer son hégémonie sur les autres chefferies

Tem, jusque là indépendantes : Bulohu, Adjéidè, Bafilo et même Tchamba<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Tchamba est une chefferie islamisée certes, mais d'origine ethnique différente, qui a toujours été indépendante.

En contrepartie, de cette montée en puissance, le Ouro-Esso devait une obéissance entière et sans hésitation.

## IV. QUELLES AUTORITES TRADITIONNELLES ? QUELLE POLITIQUE COLONIALE ?

Après ce qui vient d'être dit, la question de la nature des nouveaux pouvoirs se pose. En effet ayant perdu toute initiative quand ils sont maintenus, ayant été créés de toutes pièces là où il n'en existait pas, de quelle légitimité peuvent-ils encore se prévaloir ?

A vrai dire, dans les sociétés lignagères, tout comme dans les sociétés centralisées, les souverains et les différents responsables coutumiers reconnus, furent subordonnés à l'autorité allemande, représentée dans chacune des régions par des administrateurs. La nouvelle autorité nommée ou reconnue perdait donc l'ensemble des pouvoirs dont elle disposait durant l'époque précoloniale sur les plans politiques, militaire, judiciaire et législatif.

C'est ainsi que l'ancien appareil politique fut soumis au contrôle du colonisateur. La loi coutumière qui réglementait toutes les activités traditionnelles, et sur laquelle reposait l'ensemble de l'organisation sociale et politique du groupe, fut limitée à un domaine qui n'intéressait plus que les aspects secondaires de cette organisation désormais régie par les principes juridiques du colonisateur. Les nouveaux dirigeants ne disposèrent donc plus d'initiative réglementaire ou législative.

Le statut de l'ancienne autorité résulte de la place qui lui fut faite dans le système administratif colonial.

En effet, l'ancien dirigeant fut placé à un échelon inférieur de la hiérarchie et subordonné à un ou plusieurs administrateurs. La nouvelle autorité qu'il était devenu, non seulement n'avait plus les moyens d'assurer l'exécution de ses ordres par les canaux traditionnels de contraintes- ceux-ci étant supprimés- mais il fut souvent dans l'obligation d'exécuter les ordres d'un pouvoir étranger. Cette situation ne pouvait que lui valoir de la déconsidération.

(Footnotes)

<sup>1</sup> Tchamba est une chefferie islamisée certes, mais d'origine ethnique différentes des Tem dont elle a toujours été indépendante.

D'un côté, il était considéré comme le représentant des collectivités traditionnelles par le colonisateur et, de l'autre, comme agent du pouvoir colonial par ses compatriotes. Dans cette position, il eut souvent beaucoup de mal à se faire respecter par ses concitoyens et recouru parfois à l'aide du colonisateur.

Pour obtenir l'adhésion des autorités traditionnelles existantes ou créées de toute pièces, le pouvoir colonial dut intéresser les premiers responsables. D'ailleurs l'administration rechercha systématiquement la seule alliance des chefs, d'où sa fébrilité à en désigner là où il n'y en existait pas.

Il ne paraît pas superflu de dire que les représentants du pouvoir traditionnel, étaient en voie de fonctionnarisation ; cette situation aurait fait d'eux tout simplement des agents d'exécution comme dans le système français. Déjà au début de la colonisation, les chefs qui percevaient autrefois des taxes sur des marchandises traversant leurs territoires furent indemnisés. Au Tchaoudjo, on dédommagea les dirigeants avec 1000 Marks en compensation des recettes perçues autrefois sur les caravanes<sup>1</sup>.

Le pouvoir colonial renforça l'autorité des chefs en leur adjoignant des policiers ; les souverains musulmans purent garder leurs armées bien que réduites - cas des Sémassi de Ouro Djobo Boukari-étroitement contrôlées et souvent sollicitées pour la cause des nouveaux maîtres.<sup>2</sup>

## CONCLUSION

En 1914 on était bien loin des premières intentions de Bismarck sur l'expansion coloniale et l'administration des territoires conquis. *« L'installation d'un appareil administratif... l'établissement de garnisons permanentes de troupes allemandes... n'est pas prévu »* ! Expliqua-t-il à Nachigal avant son départ. Devant le Reichstag le 27 juin 1884 il maintenait la même position : *« L'Allemagne ne se propose pas d'imiter la politique française... »* Je compte moins me servir de la forme de l'annexion des provinces d'outre mer à l'Empire allemand que délivrer des lettres de franchises semblables aux chartes royales anglaises... Il faut essentiellement laisser aux intéressés (les indigènes) le soin de gouverner... Je pense aussi qu'on pourrait très bien se contenter d'un seul représentant de l'autorité impérial...<sup>2</sup>

### (Footnotes)

<sup>1</sup> Knoll. A. 1978.p.48.

<sup>2</sup> Brunschwig H, 1957, pp. 129-130.

<sup>3</sup> Brunschwig H, 1957, pp. 171-172.

<sup>4</sup> Knoll. A. 1978.p.48.

Au Togo comme nous venons de le montrer cette politique ne put être appliquée tout comme au Cameroun. Il fallut d'abord envoyer des fonctionnaires, dans ces deux colonies. Il y eut dix hauts commissaires ou gouverneurs au Togo entre 1884 et 1914.

L'organisation administrative fut d'après Brunschwig comparable à celle des colonies anglaises. Le principe de l'administration indirecte... fut tenté. Ainsi, on ne se contenta pas de rechercher la collaboration des Africains dans l'administration locale, mais institua à côté des chefs de district, des conseils où siégeait un représentant indigène. On confia également aux chefs- Tchaoudjo, Mango- la responsabilité de la police de leurs villages...

En réalité on peu dire que s'il ne fut pas question d'administration directe, mais au contraire de s'appuyer sur les chefs, cette politique ne prévalut qu'au début de la colonisation lorsque le personnel administratif manquait cruellement. Par la suite, la tendance à l'administration directe s'accrut.

Enfin de compte, la politique « indigène » que menait le pouvoir colonial allemand au Togo fut adaptée aux circonstances de la conquête. Elle ne fut ni absolument directe ni indirecte ; ce fut un mélange des deux.

Ainsi, dans l'aire Oti-Volta, on introduisit la chefferie (qui fut placée sous l'autorité d'un chef supérieur d'origine musulmane) chez les populations lignagères.

Quant aux royaumes ou chefferies musulmans, ils eurent un traitement à part. Leurs souverains ne furent pas immédiatement remplacés ; ' Ils ne devaient pas cependant exercer un pouvoir financier comparable aux émirs du nord du Nigeria qui avaient le trésor indigène de Lugard à leur disposition ' <sup>4</sup>. Ils ne furent pas libres de gérer leurs territoires, et l'immobilisme politique ainsi que toute innovation culturelle hors l'Islam y furent découragés.

Mais vers la fin du règne colonial allemand, surtout lorsque la pacification consolida partout la nouvelle autorité, la tendance à l'administration directe et à la mise au pas de toutes les autorités s'accrut. Le gouvernement projetait d'ailleurs en 1913 la création d'une école dans laquelle on enseignerait le commandement aux chefs.

Tout porte à croire que sans la guerre, la tendance à l'administration directe, se serait imposée ; au fur et à mesure que les moyens matériels et humains le permettrait c'est tout juste le contraire de la politique

Bismark qui aurait certainement été pratiqué au Togo  
sommet du protectorat à la base.

Il s'ensuit donc, pour l'autorité coutumière, une  
situation intermédiaire et ambiguë qui cristallisait sur elles  
des conflits opposant autorités coloniales et sociétés  
traditionnelles. En effet, elle représentait le seul lieu de  
rencontre entre les deux conceptions du pouvoir : le  
pouvoir allemand, qu'elle était censée représenter aux  
yeux des populations, et le pouvoir coutumier qu'elle  
représentait, en principe, d'incarner pour l'administration.  
Cette double représentativité lui conférait un rôle chargé  
d'ambiguïté car son comportement pouvait être jugé  
différemment selon les circonstances. Souvent il fut  
difficile aux populations de faire la distinction entre les  
décisions que les nouvelles autorités traditionnelles  
prenaient en tant que représentantes de la collectivité  
ou bien en tant qu'agent du pouvoir colonial.

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGOUDA, A., 1991. *Monographie du canton de  
Datchaoua*. Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université  
du Bénin. 177 pages.

ALEXANDRE, P., 1963. "L'organisation politique  
des Kotokoli du Nord-Togo" *Cahier d'Etudes  
Africaines*, 1963 n°14 pp.

BRUNSCHWIG, H., 1957. *L'expression  
de l'empire Outre-mer du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*,  
1957, 8 p.

DURAIN (Capitaine), 1928. *La subdivision de  
la Kara* (inédit).

VANS-PRITCHARD, E. E., 1940 et FORTES,  
1961. *African Political Systems Oxford*, 7<sup>e</sup> éd  
1961, 10 p.

UPFELD, D., 1900. "Die Erschliessung des  
Landes", in *Globus*, bd.77. 1900. trad. Verdier  
"l'ouverture du pays Kabure au Nord-Togo, in  
*tin du CERK*.

AKOU, K., 1980. *Le peuple kabiyè dans la  
vie nationale togolaise : 1885-1940*. Thèse de  
doctorat de III<sup>e</sup> cycle d'Histoire. Paris, 2 Tomes, 429p.

8. KNOLL, A., 1978. "Togo under Imperial Germany.  
(1884-1914)". A Case Study in *colonialrule*, Hoover  
Institution Press, California, 224 p.

9. LOMBARD, J., 1967. *Autorités traditionnelles  
et pouvoir européens en Afrique noire*. Armand  
Collin.

10. OURO-DJERI, A., 1989. *Eléments de  
polémologie en pays tem : cas des « Semassi »  
(1880-1914)*. Mémoire de Maîtrise d'Histoire,  
Université du Bénin, 111 p.

11. SEBALD, P., 1988. *Togo : 1884-1914*. Akademie  
Verlag Berlin, Berlin

12. SICRE (Capitaine), 1918. *Monographie du cercle  
de Sokodé*, (inédit), 133 p.

13. SURET CANALE, J., 1977. *Afrique Noire, l'ère  
coloniale (1900-1945)* T2. Edition Sociales, Paris,  
636p.

14. TCHAM, B. K., 1979. *L'évolution de la Région  
de la Kara des origines à 1958*. Mémoire de Maîtrise  
d'Histoire, Université de Reims, 153 p.

15. TCHAM, B. K., 2003. *Le bassin de l'Oti du  
XVIII<sup>e</sup> siècle à 1914*. Thèse de Doctorat d'Etat,  
Lomé, Université de Lomé, 3 vol, 837 p.

16. TCHAM, B. K., 1985. *Les fondements politiques  
et culturels des influences de l'Allemagne au Togo*.  
Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle Reims. 2 Tomes.

17. TERRAY, E., 1995. *Une Histoire du royaume  
abron du Gyaman*. Paris Karthala, 1041 p.

18. TRIERENBERG, G., 1914. *Togo die Aufrichtung  
des deutschen Schutzherrschaft und die  
Erschliessung des Landes*. Berlin, 216 p.

19. VERDIER, R., 1982. *Le pays Kabyè*, Paris  
Karthala, 215 pages.